



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 21 mars 2016 à 19h à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

|                      |             |            |
|----------------------|-------------|------------|
| Mme Lucie Bélanger   | Conseillère | siège no 2 |
| Mme Louise Bégin     | Conseillère | siège no 3 |
| M. François Cloutier | Conseiller  | siège no 4 |
| Mme Denise Jolin     | Conseillère | siège no 5 |
| M. Donald Dubé       | Conseiller  | siège no 6 |

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Darquise Bélanger directrice générale.

Absents M. Kim Bégin-Cossette Conseiller siège no 1

Aucune présence dans la salle.

### 1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Démission de la directrice générale – affichage du poste
4. Ajustement IPC (2% au lieu de 1.06%) pour l'année 2015
5. Signature et appui aux projets d'aménagement durable des forêts 2015-2018
6. Déposer le programme de la TECQ 2014-2018
7. Fermeture de l'assemblée

2016-03-054

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

### 3. Démission de la directrice générale – affichage du poste

ATTENDU QUE la directrice générale a remis sa démission au conseil municipal;

ATTENDU QU' il faut afficher le poste de directeur général afin de recruter;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont demandé que la directrice générale donne 3 mois de formation au candidat choisi;

EN CONSÉQUENCE,

2016-03-055

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le poste de directeur général/secrétaire trésorier soit affiché à différents endroits jusqu'au 6 avril 2016 afin que la personne puisse entrer en fonction le 25 avril 2016 et par la suite, reçoive 3 mois de formation par Mme Darquise Bélanger, directrice générale;

ADOPTÉ.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

### 4. Ajustement IPC (2% au lieu de 1.06%) pour l'année 2015

ATTENDU QUE lors de l'ajustement des salaires en 2015, il y a eu erreur dans le taux d'augmentation;

ATTENDU QUE l'augmentation salariale aurait dû être de 2% au lieu de 1.06%;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à ajuster les salaires pour l'année 2015 au taux de 2% au lieu de 1.06%;

### 5. Signature et appui aux projets d'aménagement durable des forêts 2015-2018

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme d'aménagement durable des forêts;

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est : Mise en valeur des lots intramunicipaux de Rapide-Danseur

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité appuie le projet présenté par le Groupement forestier Abitibi dans le Programme d'aménagement durable des forêts. Il est également résolu d'autoriser M. Alain Gagnon, maire, à signer la documentation relative au projet;

ADOPTÉ.

### 6. Déposer le programme de la TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Jolin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une

2016-03-056

2016-03-057

2016-03-058



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

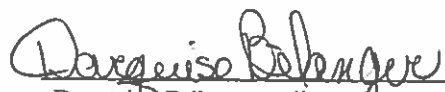
ADOPTÉ.

### 7. Fermeture de la séance

Mme Louise Bégin propose la fermeture l'assemblée. Il est 20 h 05

Accepté à l'unanimité.

  
Alain Gagnon, maire

  
Darquise Bélanger, directrice générale

2016-03-05<sup>12</sup>